

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Pays-de-la-Loire

Séance plénière

AVIS

Date : 7 septembre 2016

Objet : Nouveau plan de gestion 2016 – 2027 de la RNR Coteau et plateau de Tessé

Vote : *Favorable avec réserves*

Le dossier, porté par le Conservatoire d'espaces Naturel des Pays de la Loire porte sur l'évaluation du plan de gestion 2009 – 2015 ainsi que du nouveau pour la période 2016 – 2027 puisqu'il a été décidé d'en étendre la durée de 6 à 12 ans, ce qui est tout à fait pertinent.

La RNR porte sur une parcelle cadastrale de 5,6 ha. Malgré sa faible surface, elle présente de nombreux intérêts patrimoniaux, et plus particulièrement la présence de pelouses calcicoles accueillant plusieurs populations de plantes protégées au niveau régional, ainsi qu'une entomofaune riche. La RNR est incluse dans un site Natura 2000 mais le paysage environnant est à forte dominante de cultures.

La présentation du document est tout à fait correcte malgré certaines coquilles qui resteraient à corriger. Les objectifs et actions sont fortement découpés, correspondant parfois à de très petites surfaces, et cela ne facilite pas une lecture plus synthétique des enjeux et actions prévus sur la réserve ainsi que le lien entre les nombreuses fiches du document.

En raison de l'évolution des habitats au cours du premier plan de gestion, une nouvelle cartographie des habitats a été réalisée. Il est dommage que cette carte ne soit pas mise en relation avec la précédente pour permettre justement de mieux évaluer les évolutions et servir de base pour les objectifs à long terme.

L'évaluation du premier plan de gestion comporte une analyse critique pertinente. Il est en particulier fait mention de difficultés concernant les opérations de restauration du coteau calcaire ou parfois le manque de définition des opérations visant à préserver les espèces patrimoniales mais ces points ne semblent pas explicitement mis à profit dans le nouveau plan. Le débroussaillage de la partie restaurée reste par exemple un objectif affiché.

Un enjeu du plan de gestion porte sur le développement de végétations nitrophiles (prairies eutrophiles, pelouses ourleifiées à *Brachypode penné*...) au centre de la réserve. Différentes actions sont envisagées mais n'apparaissent articulées entre elles dans le document.

La présentation des objectifs et des opérations soulève parfois des questions de compatibilité, en particulier celui portant sur le maintien d'une mosaïque d'habitat et une diversité de milieux. On peut s'interroger sur sa pertinence au vu de la superficie réduite de la réserve. Ainsi, le maintien et restauration de haies et le rétablissement de fourrés est présenté comme une mesure envisageable, mais est-ce compatible avec les enjeux concernant le maintien des pelouses calcaires de la réserve ?

On regrettera que les indicateurs de suivi soient souvent peu précis. Les inventaires prévus sont bien listés, mais l'usage et l'analyse des données récoltées ne sont pas précisés : la collecte d'informations ne peut suffire en elle-même à constituer un indicateur. Il y a le risque de rencontrer les mêmes difficultés que lors de la mise en œuvre du plan précédent concernant l'évaluation des actions engagées. Ces réflexions aideraient également à orienter certains protocoles : des relevés

de végétations plus précis spatialement mais tous les deux ans pourraient être plus efficaces pour identifier les évolutions de végétation.

Certaines formulations d'objectif ou d'opération seraient à revoir par rapport aux enjeux de la réserve (par exemple l'amélioration des connaissances géologiques, paléontologiques et pédologiques)

Enfin, un objectif affiché porte sur l'augmenter la superficie de la réserve, mais on ne comprend pas bien l'intention est-ce pour une augmentation en soi de la surface protégée ou cela correspond-t-il à des besoins pour le fonctionnement de la réserve actuelle ? Les choix en termes d'habitat ou de continuité d'espaces aideraient à orienter l'action de veille foncière affichée.

En conclusion, les rapporteurs proposent un avis favorable mais en émettant quelques réserves :

- des actions nombreuses et parfois contradictoires
- un manque de précision sur l'usage et l'analyse des données récoltées lors des suivis

Le Président du CSRPN



Willy CHENEAU